

## Des disques durs garantis 5 ans...

On connaissait déjà les véhicules garantis 5 ans ou 100.000 kilomètres. Voici aujourd'hui les disques durs assortis d'une garantie quinquennale. En moyenne un disque dur utilisé de façon intensive (c'est à dire 8 à 12 heures par jour) résiste bien durant 3 à 4 ans, mais moins s'il s'agit d'un PC portable, brinqueballé en permanence.

Seagate a dû calculer son risque, et s'assurer de l'endurance de sa technologie, car la nouvelle garantie proposée est rétroactive. Elle s'applique à tous les disques durs vendus depuis le 1er juin 2004. Bill Watkins, p-dg de la firme, affirme: *«Seagate a réalisé pendant plusieurs années des investissements phares dans les processus de conception et de qualité 'Six Sigma', sur des plates-formes de conception communes, ainsi que dans la fabrication avancée et nous pensons avoir démontré que le leadership en termes de fiabilité et de qualité va de pair avec la marque Seagate»*. Bref, coup marketing ou pas, il y a fort à parier que d'ici quelques mois d'autres constructeurs de disques vont s'aligner sur ce genre de garantie. Autre suggestion? Il ne manque qu'un détail qui ferait toute la différence: une clause qui engagerait le constructeur à récupérer les données du disque dur endommagé et leur transfert sur le nouveau disque dur, et cela dans les 24 heures. Tout cela pour quelques euros par mois, par exemple? Juste une idée pratique. À bon entendeur!